

*Initiatives parlementaires*

évidemment, n'est dans l'intérêt de personne dans notre pays.

Le Canada est perçu comme ayant un système électoral assez juste et équilibré, qui comporte quelques problèmes mais qui, dans l'ensemble, fait l'envie de nombreux pays. En tant que parlementaires, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'intégrité de ce système. J'estime donc que le projet de loi qu'a déposé le député est important, car il favorise le principe de la divulgation de renseignements au public, au sujet du fonctionnement et du financement des élections.

Depuis les 25 dernières années, notre droit électoral vise avant tout à promouvoir ce principe de la divulgation et à imposer une limite aux dépenses d'élection. L'imposition de cette limite a été indispensable au succès que nous avons remporté pour freiner les dépenses d'élection au Canada. Il est très important d'imposer une limite aux dépenses des associations de circonscription et des candidats de la circonscription au cours d'une campagne électorale. Le montant que nous consacrons aux élections est considérablement inférieur à celui que dépensent les candidats à des élections aux États-Unis, où pareille limite n'est pas imposée aux dépenses d'élection.

Le fait que de nombreuses dépenses soient exclues de la définition actuelle est source de préoccupation, car ces dépenses peuvent prendre des proportions exagérées. Bien sûr, on craint que le sondage ne devienne à l'avenir un moyen de faire campagne. En présentant ce projet de loi, je crois que le député n'a peut-être pas insisté beaucoup sur l'aspect des sondages, qui pourtant nous intéressent vivement. En effet, l'expérience des Américains, ainsi que mon expérience personnelle auprès de la commission royale, démontre clairement que les sondeurs profitent de leur travail pour transmettre un message politique et assurer un appui au candidat pour qui ils réalisent le sondage. En d'autres termes, le sondage vise peut-être la collecte de renseignements, mais il peut aussi être réalisé dans le but de gagner un appui à un candidat particulier ou de fournir des renseignements sur lui et, en conséquence, de favoriser son élection, mais pas dans le but d'obtenir des renseignements.

Quand on réalise un tel sondage sans inclure son coût dans les dépenses d'élection, il est évident qu'on passe outre à la loi régissant les dépenses d'élection actuellement en vigueur. Le projet de loi du député vise à

corriger cette anomalie. D'après moi, il apporte donc une correction juste et appropriée, et j'espère que nous l'adopterons.

Je ne vois aucune raison d'attendre le rapport de la commission royale. Je sais que le gouvernement préfère nettement attendre ce rapport, mais, lorsque la commission a été formée, on nous a dit qu'elle présenterait son rapport en septembre, cette année. Nous savons que cela ne se fera pas d'ici la fin du mois et, la semaine prochaine, nous serons en décembre. Il est tard. Des élections auront lieu à l'automne prochain. En effet, si le gouvernement observe les dispositions constitutionnelles et se retire à la fin de son mandat de quatre ans, comme il doit le faire, nous aurons des élections l'automne prochain.

Or, d'ici l'automne prochain, le Parlement n'a pas le temps de procéder à une modification importante de la Loi électorale et de faire en sorte que le directeur général des élections soit en mesure d'appliquer la nouvelle loi au cours d'élections en septembre, octobre ou novembre de l'année prochaine.

Je sais bien que le député de Halifax-Ouest hésite à aller devant la population aussi tôt. Il sait qu'il risquerait d'être remercié. C'est dommage, mais c'est le prix à payer pour avoir eu une mauvaise administration. Le député devrait être heureux de se présenter devant la population et de lui donner l'occasion de s'exprimer sur la gestion de son gouvernement, le gouvernement qu'il appuie. S'il en pense tant de bien, il devrait se présenter avec confiance, sachant qu'il va gagner.

S'il reconnaît—comme nous—que le résultat est passablement médiocre, alors il hésitera. Je sens son hésitation. Je suppose qu'il connaît la vérité. Peut-être cela va-t-il le faire taire quelques minutes.

Il est important de considérer cette mesure législative immédiatement. Il y a beaucoup de projets de loi au *Feuilleton* au sujet des élections, notamment un à mon nom. Le député mentionnait un point important, mais malheureusement mon projet de loi n'a pas encore été tiré au sort. Il y avait un autre tirage aujourd'hui, mais je ne suis toujours pas du nombre des élus. Si mon projet de loi pouvait être tiré, je peux lui dire que je présenterais cela très sérieusement. J'ai bien peur que, avant que nous ne recevions le rapport de la commission royale et que le gouvernement décide de ce qu'il en fera, il sera trop tard pour procéder à des changements de la loi électorale applicables aux prochaines élections.